

LES NÉGOCIATIONS DE GENÈVE SUR LA RÉDUCTION DES ARMES STRATÉGIQUES

JUL 16 1987

par David Cox

RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTRE

INTRODUCTION

C'est en 1969 que les États-Unis et l'Union soviétique ont engagé les premières négociations officielles sur la limitation des armes stratégiques. Le processus se poursuit depuis lors, ponctué d'interruptions et de reprises. Jusqu'à présent, il a débouché sur deux accords (SALT I et II) visant à limiter le déploiement des armes stratégiques offensives, ainsi que sur un traité restreignant considérablement la mise en place de défenses anti-missiles balistiques (le Traité ABM).

L'Accord provisoire sur les armes stratégiques offensives (SALT I) a été signé en 1972 par le président Nixon et le premier secrétaire Brejnev. Dans les faits, le SALT I instituait un gel dans deux catégories de vecteurs stratégiques, à savoir celles des missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) et des missiles balistiques lancés depuis un sous-marin (SLBM); il était toutefois convenu que l'URSS, déficitaire au chapitre des SLBM, pouvait en augmenter le nombre dans une certaine mesure. Le nombre total des vecteurs sol-sol et mer-sol permis en vertu du SALT I était de 2 347 pour les Soviétiques et de 1 710 pour les États-Unis. Cette disparité rendait compte, d'une part, de la supériorité technologique des missiles américains (notamment les SLBM) et, d'autre part, de l'omission des bombardiers stratégiques (catégorie dans laquelle les États-Unis jouissaient d'un avantage décisif) dans les calculs. Peut-être, aussi, faisait-elle tacitement droit aux revendications soviétiques concernant les forces de frappe britanniques et françaises et les forces nucléaires américaines à portée intermédiaire déployées en Europe: les États-Unis avaient en effet refusé de les prendre en compte dans les calculs ayant abouti au traité SALT I.

En novembre 1972, MM. Brejnev et Nixon ont également signé le Traité sur les missiles anti-missiles balistiques (ABM), en vertu duquel les deux super-puissances s'engageaient à ne posséder chacune que deux emplacements où seraient déployés des missiles ABM. Par suite d'une modification apportée en 1974, chacun des deux camps n'a plus droit qu'à un seul emplacement pourvu de 100 lanceurs ABM opérationnels.

Dès la ratification de l'accord SALT I, des négociations se sont ouvertes sur un traité tendant à élargir la catégorie des armes stratégiques visées par l'Accord provisoire ainsi qu'à fixer des limites égales de part et d'autre relativement au nombre de systèmes déployés. En 1974, à Vladivostok, le président Ford et le premier secrétaire Brejnev ont approuvé les grandes lignes d'un traité SALT II qui prévoyait une limite de 2 400 vecteurs, y compris les bombardiers lourds, les ICBM et les SLBM.

Le progrès des négociations a ralenti après ce coup d'envoi. Malgré tout, on est parvenu à s'entendre sur un deuxième accord, que MM. Carter et Brejnev ont signé en juin 1979. L'accord SALT II n'ayant pas été ratifié par le Sénat des États-Unis, il n'est jamais entré officiellement en vigueur. Néanmoins, le gouvernement américain sous les présidents Carter et Reagan (jusqu'à la déclaration contraire de ce dernier en juin 1986) s'est engagé à ne pas violer les dispositions de SALT II. De son côté, l'Union soviétique a fait savoir qu'elle adhérerait également à l'accord.

Le traité SALT II établissait une limite globale de 2 400 vecteurs stratégiques et une limite secondaire de 1 320 vecteurs mirvés (dotés d'ogives multiples indépendamment guidées). Il énonçait aussi des mesures de surveillance très précises pour garantir le respect de l'accord, ainsi que la marche à suivre pour le retrait des lanceurs désuets dans le cadre des programmes de modernisation.

Après son entrée en fonction, le président Reagan a convenu de ne pas contourner les dispositions de SALT II, mais il a continué d'exprimer son opposition à l'accord, comme il l'avait fait d'ailleurs pendant la campagne électorale de 1980. Pour l'essentiel, le président jugeait que le traité autorisait un accroissement excessif du nombre d'ogives stratégiques, car le plafonnement du nombre de lanceurs mirvés (1 320) laissait toute latitude pour augmenter le nombre de véhicules de rentrée emportés par chaque missile. Il soutenait plus précisément que cette omission jouait en faveur de l'Union soviétique, laquelle avait mis au point des lanceurs beaucoup plus lourds et s'était donc ménagé la possibilité de surclasser les États-Unis quant au nombre d'ogives déployées à bord de

43-245-931